



GUATEMALA

CLAUDINA VELÁSQUEZ • www.isavelives.be/fr/node/5839

**« S'IL VOUS PLAÎT,
NE VOUS LASSEZ
PAS, NE NOUS
OUBLIEZ PAS »**



En août 2005, Claudina Velásquez, étudiante de 19 ans qui se destinait à devenir avocate, a été abattue. Amnesty International craint fortement que ceux qui l'ont tuée n'échappent définitivement à la justice en raison de carences appartenues dans l'enquête sur ce meurtre.

Aucun test n'a été pratiqué sur les principaux suspects pour déterminer s'ils avaient utilisé une arme à feu. Des éléments de preuve essentiels ont probablement été perdus et des témoins éventuels n'ont toujours pas été interrogés.

Au Guatemala, un grand nombre d'affaires similaires sont classées faute de preuves, en raison de la faiblesse des enquêtes menées. Les familles qui demandent de l'aide aux autorités sont souvent en butte à l'indifférence et à la discrimination. Le nombre d'homicides commis contre des femmes au Guatemala ne cesse

pourtant d'augmenter : selon les chiffres officiels, 717 femmes auraient été tuées en 2009, soit plus que l'année précédente.

En 2009, Jorge, le père de Claudina Velásquez, a remercié les membres d'Amnesty International pour leur soutien : « Merci, merci beaucoup pour votre immense gentillesse... merci de votre soutien constant et inconditionnel à notre quête de justice, pour Claudina, pour nous et pour le Guatemala... S'il vous plaît, ne vous lassez pas, ne nous oubliez pas, gardez-nous toujours dans vos cœurs, dans vos esprits, et ne cessez pas d'écrire. Sans votre aide, nous ne pourrions continuer à mener cette lutte qui semble sans fin. »

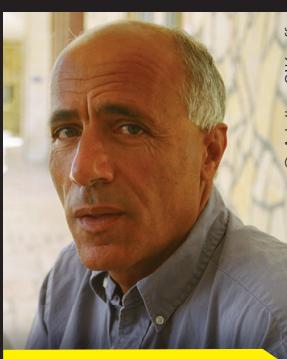
Veuillez écrire au président Álvaro Colom Caballeros en lui demandant quelles mesures ont été prises pour que l'enquête portant sur le

meurtre de Claudina Velásquez soit menée de façon coordonnée, efficace et exhaustive, afin que les responsables soient traduits en justice sans délai. Demandez également quelles mesures ont été prises pour enquêter sur de nouvelles pistes et pour interroger des témoins éventuels. Envoyez vos appels à l'adresse suivante :

**Presidente Álvaro Colom Caballeros
Presidente de la República de
Guatemala
Casa Presidencial, 6a. Avenida, 4-18
Zona 1.
Guatemala City
Guatemala
Fax : +502 2383 8390
Formule d'appel : Estimado Sr.
Presidente**

ISRAËL ET TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS • MORDECHAI VANUNU • www.isavelives.be/fr/node/5840

**UN LANCEUR
D'ALERTE DE
NOUVEAU
INCARCÉRÉ**



Mordechai Vanunu a été condamné à trois mois de prison à compter du 23 mai 2010. Il avait déjà purgé une peine de 18 ans pour avoir divulgué des informations sur le programme nucléaire secret d'Israël. Ancien technicien dans une centrale nucléaire située près de Dimona, en Israël, Mordechai Vanunu a été enlevé en 1986 à Rome par des agents du Mossad (Service de renseignement israélien) après avoir communiqué au Sunday Times, hebdomadaire britannique, des révélations sur l'arsenal nucléaire israélien.

Il a ensuite été jugé et condamné à 18 ans d'emprisonnement. Pendant les 11 premières années de sa peine, il a été placé à l'isolement. Lors de sa libération en 2004, les autorités israéliennes ont restreint ses droits à la liberté d'expression, d'association et de mouvement. Il lui est interdit de communiquer avec des étrangers, y compris des journalistes. Il ne peut

quitter Israël, ne doit s'approcher ni des ambassades étrangères ni des frontières ni des ports, et doit informer la police de tout changement de domicile. Il a été renvoyé en prison pour avoir enfreint ces restrictions et parlé à des étrangers. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, puisqu'il est incarcéré pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et d'association.

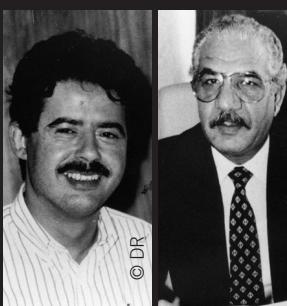
Les autorités israéliennes assurent qu'il faut restreindre sa liberté pour l'empêcher de divulguer d'autres secrets sur le programme nucléaire israélien. Mordechai Vanunu a toutefois précisé à plusieurs reprises qu'il avait révélé en 1986 tout ce qu'il savait sur l'arsenal nucléaire israélien et ne possédait pas d'informations supplémentaires. Cela fait 25 ans qu'il ne travaille plus dans le domaine du programme nucléaire israélien.

Veuillez écrire aux autorités en leur demandant de libérer Mordechai Vanunu immédiatement et sans condition et de lever les restrictions qui lui sont imposées.
Envoyez vos appels à :

**Benjamin Netanyahu
Prime Minister
Office of the Prime Minister
3 Kaplan Street
Hakirya
Jerusalem 91950
Israël
Fax : +972 2 566 4838, +972 2 6496659
Courriel : bnetanyahu@knesset.gov.il
Formule d'appel : Monsieur le Premier ministre,**

LIBYE/ÉGYPTE • EZZAT YOUSSEF AL MAQRIF ET JABALLAH MATAR • www.isavelives.be/fr/node/5841

**MEMBRES DE
L'OPPOSITION
VICTIMES DE
DISPARITION
FORCÉE**



Ezzat Youssef al Maqrif (à gauche) et Jaballah Hamed Matar ont disparu au Caire, en Égypte, en mars 1990. Tous deux étaient des membres de premier plan d'un groupe d'opposition libyen, le Front national de salut de la Libye. Ils auraient été remis aux autorités libyennes par leurs homologues égyptiens. Ces cas illustrent la pratique courante consistant à faire disparaître de force des ressortissants libyens soupçonnés d'être des opposants politiques.

« Le silence et l'incertitude concernant le sort de mon père ont parfois été à la limite du supportable, a souligné Hisham Matar, fils de Jaballah Matar. Je remercie les membres d'Amnesty et je les encourage à poursuivre leur action. »

Veuillez écrire aux autorités libyennes en demandant que des enquêtes exhaustives,

impartiales et indépendantes soient menées sur les disparitions forcées de Jaballah Matar et Ezzat Youssef al Maqrif et que les responsables présumés soient traduits en justice. Demandez également que leurs familles soient informées du sort réservé aux deux hommes et qu'une réparation appropriée leur soit accordée. Envoyez vos appels à :

**His Excellency Mustafa Muhammad
Abdeljalil
Secretary of the General People's
Committee for Justice
Secretariat of the General People's
Committee for Justice
Tripoli, Libye
Fax : +218 21 4805427
Courriel : secretary@aladel.gov.ly**

Exhortez également les autorités égyptiennes à mener des enquêtes exhaustives, impartiales et indépendantes sur les disparitions forcées de Libyens en Égypte et à en rendre publiques les conclusions. Tout représentant de l'État ou citoyen égyptien impliqué dans la disparition forcée de Libyens en Égypte doit être traduit en justice. Envoyez vos appels au procureur général :

**Prosecutor General
Counselor Abd El-Megeed Mahmoud
Dar al-Qadha al-'Ali
Ramses Street, Cairo, Égypte
Fax : +20 22 577 4716
Courriel : abmahmoud@idsc.net.eg
Formule d'appel : Dear Counselor, /
Monsieur le Procureur général,**



RDC • Germain Ndabamenya Etikilome, Médard Mabwaka Egbonde et Bosch Ndala Umba • www.isavelives.be/fr/node/5842

DÉTENTION SANS INQUARTATION NI JUGEMENT

Trois anciens membres des forces de sécurité de la République démocratique du Congo (RDC) sont incarcérés sans inculpation ni jugement dans un pays limitrophe, la République du Congo. Depuis mars 2004, la Direction centrale des renseignements militaires (DCRM) maintient en détention Germain Ndabamenya Etikilome, Médard Mabwaka Egbonde et Bosch Ndala Umba à Brazzaville, la capitale.

Les trois hommes disent s'être enfuis de la RDC pour ne pas être arrêtés par les autorités. Ils assurent avoir été accusés à tort d'avoir cherché à renverser le gouvernement de la RDC. Ils ont tous demandé l'asile à Brazzaville. Bosch Ndala Umba s'est vu accorder le statut de réfugié, les deux autres hommes sont toujours dans l'attente d'une décision.

Leur détention constitue une violation des obligations de la République du Congo aux termes de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés (1951). Elle enfreint également le Code de procédure pénale congolais, qui prévoit qu'une personne soupçonnée d'une infraction doit être traduite devant une autorité judiciaire dans les 48 heures suivant son arrestation, puis inculpée ou bien libérée. Le Code prévoit également qu'une personne accusée doit être jugée dans les six mois suivant son arrestation. La détention inexplicable et prolongée des trois hommes constitue une privation illégale de liberté.

Veuillez demander dans vos lettres la libération immédiate de Germain Ndabamenya Etikilome, Médard Mabwaka Egbonde et Bosch Ndala Umba. Envoyez vos appels à :

Son Excellence M. Denis Sassou Nguesso
Président de la République
Chef du Gouvernement
Présidence de la République
B.P. 2006, Brazzaville
République du Congo
Fax : +242 2 81 32 55
Formule d'appel : Monsieur le Président

BOSNIE-HERZÉGOVINE • AVDO PALIĆ • www.isavelives.be/fr/node/5843

METTRE UN TERME À L'IMPUNITÉ DANS LES CAS DE DISPARITIONS FORCÉES

Les restes du colonel Avdo Palić ont été identifiés en août 2009 par les autorités, huit ans après leur exhumation en novembre 2001 d'une fosse commune située dans la municipalité de Rogatica. Avdo Palić commandait durant la guerre l'Armée de la République de Bosnie-Herzégovine. Le 27 juillet 1995, des soldats de l'Armée serbe de Bosnie l'ont emmené de force alors qu'il se trouvait dans le cantonnement de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) à Žepa.

Tout en se félicitant de ce que les restes d'Avdo Palić ont pu être identifiés, Amnesty International est préoccupée par le temps qu'il a fallu aux autorités pour parvenir à ce résultat. L'organisation demande à ces dernières de prendre des mesures sérieuses pour que les responsables présumés de la disparition forcée

du colonel Avdo Palić soient traduits en justice. L'endroit où se trouvent quelque 10 000 à 12 000 personnes (le chiffre varie selon les estimations) ayant subi une disparition forcée pendant la guerre de Bosnie-Herzégovine, entre 1992 et 1995, reste inconnu à ce jour. En outre, quelque 3 000 corps localisés et exhumés n'ont toujours pas été identifiés.

Dans la plupart des cas, l'impunité est toujours en vigueur pour les disparitions forcées et d'autres crimes de guerre, et les familles des victimes se voient toujours refuser leur droit d'exercer un recours et d'obtenir réparation.

Veuillez écrire au procureur général de la Républika Srpska (la Bosnie-Herzégovine est composée de deux entités semi-autonomes : la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la

Republika Srpska) en l'informant de votre préoccupation devant l'impunité prolongée des auteurs présumés de disparitions forcées et d'autres violations des normes en matière de droits humains et du droit international humanitaire lors de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Exprimez également votre préoccupation concernant l'absence de justice et de réparation pour les victimes et leurs proches.

Amor Bukić
Chief Prosecutor of Republika Srpska
Vladike Platona bb
78000 Banja Luka, Bosnie-Herzégovine
Fax : +387 51 316 168
Courriel : rjt@inecco.net
Formule d'appel :
Monsieur le Procureur général,

VIET NAM • THICH QUANG DO • www.isavelives.be/fr/node/5844

UN MOINE EN RÉSIDENCE SURVEILLÉE

Thich Quang Do, un moine bouddhiste de 81 ans, éminent intellectuel et écrivain, a passé la plupart des 30 dernières années en résidence surveillée ou derrière les barreaux en raison de ses appels incessants à la liberté religieuse, au respect des droits humains et à la démocratie. Il est actuellement en résidence surveillée au monastère zen Thanh Minh, à Ho Chi Minh-Ville, où il est retenu depuis 2003. Il a été proposé neuf fois pour le prix Nobel de la paix. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Thich Quang Do est le patriarche de l'Église bouddhique unifiée du Viêt-Nam (EUV), interdite par les autorités en 1975 lors de l'instauration d'une nouvelle église bouddhique contrôlée par l'État. Depuis lors, les membres de l'EUV ont à plusieurs reprises subi des actes de

répression liés à leurs activités pacifiques, y compris, parfois, en raison de leur participation à des projets d'aide sociale ou lorsqu'ils contestent les violations des droits humains commises par les autorités vietnamiennes.

En 1995, Thich Quang Do a été arrêté alors qu'il portait secours aux victimes des inondations dans le delta du Mékong. Il a passé trois ans en prison avant d'être libéré à la suite de pressions internationales. En février 2001, il a rédigé son « Appel à la démocratie au Viêt-Nam », un plan en huit points pour un changement démocratique pacifique. Il a ensuite été de nouveau interpellé et condamné à deux ans de détention administrative. En octobre 2003, il a été arrêté alors qu'il rentrait à Ho Chi Minh-Ville après avoir assisté à une réunion de l'EUV dans une autre province. Des responsables des

services de sécurité l'avaient alors informé qu'il avait été placé en détention administrative pour une durée indéterminée.

Veuillez écrire aux autorités vietnamiennes en demandant la libération immédiate et sans condition du prisonnier d'opinion Thich Quang Do, placé en résidence surveillée. Envoyez vos appels au Premier ministre :

Nguyen Tan Dung
Office of the Prime Minister
Hoang Hoa Tham
Ha Noi
Viêt-Nam
Fax : +8443 823 1872
Formule d'appel :
Monsieur le Premier ministre,



© IBIB



HOMICIDES DANS LA PRISON D'ABOU SALIM JUSTICE POUR LES FAMILLES

AMNESTY
INTERNATIONAL



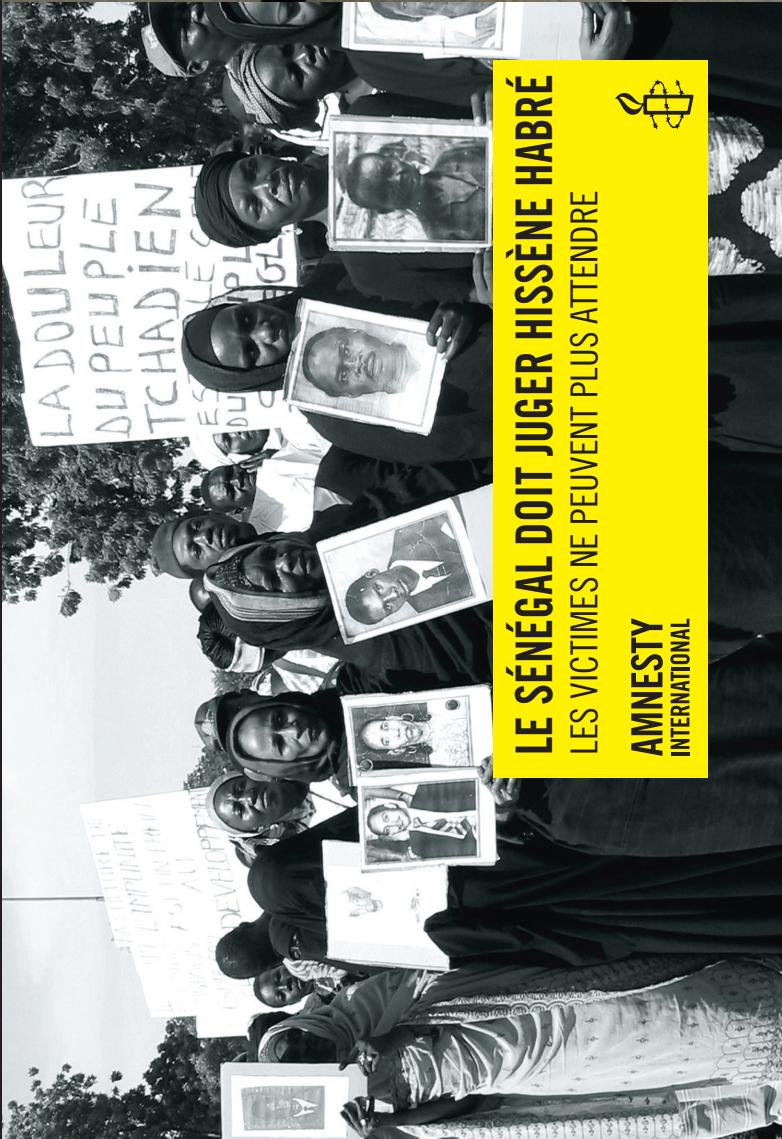
FAITES PASSER L'INFORMATION, FAITES PASSER ...

Les campagnes d'Amnesty International s'efforcent d'obtenir la justice, la liberté et la dignité pour tous et de mobiliser l'opinion publique pour un monde meilleur, que ce soit lors de conflits très médiatisés ou dans des endroits oubliés de la planète.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.
- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux.

Vous pouvez nous aider à changer les choses.
ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX.



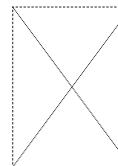
LE SÉNÉGAL DOIT JUGER HISSÈNE HABRÉ LES VICTIMES NE PEUVENT PLUS ATTENDRE

AMNESTY
INTERNATIONAL

DROIT À LA JUSTICE POUR LES VICTIMES DE DISPARITIONS FORCÉES AU SOUDAN

AMNESTY
INTERNATIONAL





Salim. © Libyan Human Rights Soldiers
9 rue Berckmans à B-1060 Bruxelles • Photo : A. Boudrazi • Droiture Bruxelles
Index : MDE 19016/2010 • Éditrice responsable : Christine Bika, Amnesty International Belgique francophone
Site : www.amnesty.org/fr/worldwide-sites



AMNESTY INTERNATIONAL

Excellence,

Les milliers de familles des victimes de la prison d'Abou Salim ont le droit de savoir pourquoi leurs proches ont été arrêtés, ont disparu, ont été persécutés et tués en juin 1996. Ces familles ont droit à des réponses, et les autorités libyennes leur doivent réparation pour les souffrances subies pendant les longues années passées à attendre de connaître enfin le sort de leurs proches. Ces familles ne pourront faire leur deuil et continuer à vivre que lorsque leur souffrance aura été reconnue. Je vous engage donc à faire en sorte que des enquêtes impartiales, indépendantes et exhaustives soient menées immédiatement, que leurs conclusions soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.

Nom : _____
Adresse : _____
Courriel : _____

**His Excellency Mustafa Abdeljalil
Secretary of the General People's
Committee for Justice
Secretariat of the General People's
Committee for Justice
Tripoli
Libye**

Monsieur le Président,
Dix ans après le dépôt d'une plainte au Sénégal en 2000, le procès de l'ancien président tchadien Hissène Habré n'a toujours pas commencé. Malgré ces appels répétés des victimes et de la communauté internationale, malgré la condamnation du Sénégal par le Comité des Nations unies contre la torture et en dépit du mandat donné au Sénégal par l'Union africaine pour juger Hissène Habré, les autorités sénégalaises n'ont cessé de reporter la tenue de ce procès.
Le temps presse! Chaque mois qui passe, des victimes et leurs proches décèdent sans avoir vu Hissène Habré répondre des crimes qu'il est accusé d'avoir commis pendant sa présidence.

Nous ne pouvons plus attendre. Le Sénégal doit juger immédiatement Hissène Habré. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Président Abdoulaye Wade
Nom :
Pays :
Association :

**Présidence de la République
avenue Léopold Sédar Senghor
Boîte postale 4026
Dakar, Sénégal**

Signature :

Association :

Photo : Marche des victimes de l'administration Habré à N'Djamena en novembre 2005.
© Stephanie Hancock

AMNESTY INTERNATIONAL

Excellence,

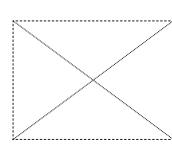
Je constate avec inquiétude que l'on reste toujours sans nouvelles de nombreuses personnes interpellées à l'issue de l'attaque de mai 2008 à Omdurman. Je vous prie instamment de révéler le lieu où se trouvent toutes les victimes de disparitions forcées au Soudan ainsi que leur état de santé. Toutes ces personnes doivent être libérées, à moins qu'elles ne soient sans délai inculpées d'une infraction pénale reconnue et jugées lors d'un procès équitable, la peine capitale ne pouvant être requise contre elles.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.

Nom : _____
Adresse : _____
Courriel : _____



AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE
AMNESTY INTERNATIONAL
Section francophone
9, rue Berckmans - 1060 Bruxelles



0,90 €

FAITES PASSER L'INFORMATION, FAITES PASSER ...



**ENSEMBLE,
NOUS POUVONS
FAIRE ENTENDRE
NOTRE VOIX**

Vous trouverez la liste complète des bureaux de l'organisation dans le monde à l'adresse <http://www.amnesty.org/fr/worldwide-sites>. Si il n'existe pas de bureau d'Amnesty International dans votre pays, vous pouvez devenir membre international et rejoindre la communauté en ligne des membres internationaux. Vous trouverez sur www.amnesty.org/fr/join des informations sur l'adhésion en anglais, en arabe, en espagnol et en français.

Vous pouvez également écrire à :
Online Communities Team, Amnesty International, International Secretariat, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW Royaume-Uni. www.amnesty.org

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Nom : _____
Adresse : _____
Courriel : _____